

Facultés de médecine Lyon Est & de maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux

Procédure pour la soutenance de thèse d'exercice de médecine

CONDITIONS NÉCESSAIRES

Inscription obligatoire : Les étudiants doivent être inscrits à l'Université Claude-Bernard Lyon 1, dans leur UFR de rattachement, pour l'année universitaire en cours.

Respect de la réglementation :

- **Pour les internes dépendant de la réglementation antérieure à 2017** : la thèse peut être soutenue, au plus tôt, dès la validation du 3^e semestre de formation et au plus tard, trois années après l'obtention du DES (art R 632-22 du code de l'Éducation, ancienne rédaction, créé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013). Pour la composition du jury, veuillez-vous adresser à la scolarité de votre UFR.
- **Pour les internes ayant passé les ECN à partir de 2017** :
 - Pour les DES de spécialité dont la durée de la formation est supérieure à trois ans : la thèse est soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement.
 - Pour le DES de médecine générale dont la durée de formation est de trois ans la thèse est soutenue au plus tard trois ans après la fin de cursus (délai défini à l'article R. 632-20 du code de l'éducation).

Informations utiles

Plagiat : Un logiciel de détection de plagiat sera systématiquement appliqué au moment de la remise de la thèse : Une version électronique de la thèse est de ce fait indispensable.

Expertise biostatistique :

Si votre travail nécessite une expertise biostatistique, une aide peut vous être apportée par le service de biostatistiques du CHU consultation-biostatistique@chu-lyon.fr

BU Santé - Thèse et aide Statistiques : <http://kitmethodostats.univ-lyon1.fr>

Thèses prévues entre le 1^{er} septembre et la première semaine d'octobre : Dépôt des dossiers de soutenance au plus tard le 12 juillet de l'année en cours.

Pot de thèse :

Vous allez bientôt soutenir votre thèse et vous souhaitez pouvoir partager votre réussite avec vos proches autour d'un pot de thèse.

Jusqu'à présent, il était possible de bénéficier du prêt du hall de la médiathèque ou de la salle des pots de thèses. Or cette salle va devenir très prochainement un foyer pour les étudiants du Campus Santé Est et ne pourra plus remplir cette fonction.

SOMMAIRE

1/ - RÉSERVATION DE SALLE pour soutenance (Planning, horaires, etc)	3
2/ - JURY DE THÈSE DE MÉDECINE (Composition, ordre de préséance)	5
3/ - DOSSIER DE SOUTENANCE (Délai, dépôt, présentation officielle, etc.)	7
4/ - THÈSE SOUS FORME D'ARTICLE SCIENTIFIQUE	8
5/ - THÈSE CO-RÉDIGÉE PAR DEUX CANDIDATS	8
6/ - ORIGINAL DE LA THÈSE (présentation, mise en page, etc.)	9
7/ - DÉPÔT À LA BU SANTÉ	9
8/ - SOUTENANCE DE LA THÈSE	11
9/ - DIPLÔMES (PARCHEMINS)	12
SERMENT D'HIPPOCRATE	13

1/ - RESERVATION DE SALLE POUR SOUTENANCE

Au préalable, le jury de thèse doit être constitué et la thèse quasi rédigée.

Les soutenances de thèses se déroulent obligatoirement en présentiel sur les campus de Rockefeller, Laennec de l'UFR Lyon Est et le campus de l'UFR Lyon Sud, quelle que soit l'appartenance facultaire de l'étudiant.

Plannings prévisionnels

Pour l'année 2023/2024

- Du 1^{er} septembre au 14 décembre 2023 et du 08 janvier au 12 juillet 2024

Pour l'année 2024/2025

- Du 1^{er} septembre au 15 décembre 2024 et du 06 janvier au 11 juillet 2025

Horaires/Jours de réservation

- De 8h à 18h, du lundi au vendredi, et d'heure en heure.
- Dernière plage horaire possible de 18h à 19h.

Préalablement au dépôt du dossier de thèse, vous devez réserver la salle où aura lieu votre soutenance, en accord avec le Président et les membres du jury.

Cette demande de réservation, par email uniquement, adressée à votre UFR de rattachement doit indiquer :

- S'il s'agit d'une thèse individuelle ou à deux,
- La date, l'horaire précis et la salle souhaitée (dans la mesure où les salles sont disponibles).
 - Pour la thèse en duo, il est obligatoire de réserver 2H pour la soutenance ;
- La spécialité ;
- Le titre de la thèse ;
- Les noms, prénom, titres, fonction et lieu d'exercice du président et des membres du jury.

Votre réservation ne sera valide qu'à compter de la réception d'un email de confirmation de la Faculté.

UFR Lyon-Est Marie ROUYER
LyonEstResp3eCycleMedGen@univ-lyon1.fr

Bureau du 3^{ème} cycle de DES de médecine générale & thèses toutes spécialités
UCBL – UFR de médecine Lyon-Est – Bâtiment Principal Rockefeller
8 avenue Rockefeller – 69373 Lyon Cedex 08
<https://lyon-est.univ-lyon1.fr/formation/medecine/3eme-cycle/theses>

Vous pouvez visualiser l'emploi du temps et notamment la disponibilité des salles dites de « prestige » (Salle des thèses Rockefeller, Salle Hermann, Salle des Conférences Médiathèque, Salle des thèses Laennec) :
<https://lyon-est.univ-lyon1.fr/formation/medecine/3eme-cycle/theses/reservation-de-salles-theses-de-medecine-ufr-lyon-est>

Selon la disponibilité, le déroulement des travaux en cours prévus sur site, etc.

Essai technique Lyon Est

Le candidat doit prendre rendez-vous **entre 10 et 7 jours avant la thèse**, avec le service audiovisuel VIDEA, **uniquement par téléphone 04.78.78.56.84** : de 8H à 18H, du lundi au vendredi.

Le service audiovisuel se réserve le droit de refuser toute demande d'essai technique effectuée la veille ou le jour même de la thèse.

Cet essai technique peut être réalisé préalablement à la soutenance de thèse : Il a pour but de comprendre le fonctionnement du matériel informatique mis à disposition et ne doit pas être l'occasion de corriger sa présentation.

Plus d'informations : <https://lyon-est.univ-lyon1.fr/la-faculte/service-audiovisuel/essais-techniques-de-theses-800314.kjsp?RH=1322144311438>

Essai technique Site Laennec

Le candidat doit contacter un appariteur au 04 78 77 86 07.

UFR Lyon-Sud Catherine RIMOUX
3ecyclemedgen.lyon-sud@univ-lyon1.fr

Service de scolarité du 3^{ème} cycle
UCBL – UFR de médecine et de maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux-BP 12
69921 Oullins cedex
<https://lyon-sud.univ-lyon1.fr/formation/these>

Essai technique Lyon Sud

Joindre le service audiovisuel, M. Morgan LOPEZ -VILLA, au 04 26 23 59 12 ou par mail morgan.lopez-villa@univ-lyon1.fr . Un essai technique peut être réalisé préalablement à la soutenance de la thèse. Il a pour but de comprendre le fonctionnement du matériel informatique mis à disposition et ne doit pas être l'occasion de corriger sa présentation.

2/ - JURY DE THÈSE DE MÉDECINE

2/A – COMPOSITION DU JURY – Pour les internes ayant passé les ECN à partir de 2017

Important : La conformité du jury (nom prénom titre et fonction) devra être validée par le bureau du 3^{ème} cycle (cf page 4) AVANT LE DEPOT DU DOSSIER.

La thèse conduisant au diplôme d'état de docteur en médecine est soutenue devant un jury composé d'au moins **TROIS** membres professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PUPH de médecine) dont le président du jury, professeur des universités titulaire des disciplines médicales désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale concernée. Un médecin des armées peut faire partie d'un jury de thèse. Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut présider le jury.

Pour la médecine générale, le jury peut être composé en tant que de besoin d'enseignants associés de médecine générale, à l'exception de son président (PUMG). (Article 60 de l'arrêté du 12 avril 2017).

La présidence du jury est obligatoirement assurée par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire en activité (surnombre inclus), appartenant à la Faculté de Médecine Lyon-Est ou Lyon Sud-Charles Mérieux.

Cela exclut en conséquence les professeurs d'une autre université, les professeurs hors médecine, les professeurs stagiaires, les professeurs associés, les enseignants contractuels et également les professeurs émérites. Le Président doit **OBLIGATOIREMENT** être présent le jour de la thèse.

Pour toutes les spécialités (sauf la biologie médicale), le **jury est composé d'au moins 3 membres** : le président et 2 autres membres répartis de la façon suivante :

- Le Président du jury doit être **professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH de médecine), enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1**
- Le 2^{ème} membre doit être **professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH de médecine), enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1**
- Le 3^{ème} membre peut être PUPH de médecine, de pharmacie ou d'odontologie, professeur associé ou professeur émérite des universités, et **doit être enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1** ou professeur agrégé du Val-de-Grâce. Les 2^{ème} et 3^{ème} membres ne peuvent pas être maître de conférences des universités.
- Les 4^{ème} et 5^{ème} membres peuvent être professeurs des universités, maîtres de conférences des universités, professeurs émérites des universités, enseignants associés ou docteurs en médecine, notamment s'ils ont dirigé le travail de thèse.
Ils peuvent ne pas être enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1 et exercer en dehors du champ de la faculté de médecine (chercheur EPST, attaché de recherche clinique, vétérinaire, etc.).



Pour la discipline Biologie Médicale, le jury est composé d'au moins TROIS membres, le Président et 2 autres membres répartis de la façon suivante :

- Le président du jury doit être professeur des universités- professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH de médecine ou de pharmacie), **enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1**
- Le 2^{ème} membre doit être professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH de médecine), **enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1**
- Le 3^{ème} membre peut être PUPH de médecine ou de pharmacie, professeur associé ou professeur émérite des universités, et **doit être enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1** ou professeur agrégé du Val-de-Grâce. Les 2^{ème} et 3^{ème} membres ne peuvent pas être maître de conférences des universités.
- Les 4^{ème} et 5^{ème} membres peuvent être professeurs des universités, maîtres de conférences des universités, professeurs émérites des universités, enseignants associés ou docteurs en médecine ou pharmacie, notamment s'ils ont dirigé le travail de thèse.
Ils peuvent ne pas être enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1 et exercer en dehors du champ de la faculté de médecine (chercheur EPST, attaché de recherche clinique, vétérinaire, etc.).

Pour l'ensemble des disciplines, la présence d'un éventuel 6^{ème} membre peut être autorisée ; il sera inscrit sur la thèse comme membre invité.

2/B - ORDRE DE PRESEANCE DES ASSESSEURS

En page de couverture de la thèse, comme dans le dossier de soutenance, l'ordre de préséance du jury doit être respecté et inscrit :

1. Le Président (cette mention doit apparaître),
2. Professeur en activité dans les Facultés de Médecine de Lyon et par ordre :
 - Professeur de classe exceptionnelle 2^{ème} échelon,
 - Professeur de classe exceptionnelle 1^{er} échelon ;
 - Puis professeur de première classe ;
 - Puis professeur de deuxième classe ;
3. Professeur agrégé du Val-de-Grâce ;
4. Professeur en activité dans d'autres Facultés de Médecine ;
5. Professeur émérite ;
6. Professeur associé ;
7. Maître de conférences des universités (hors classe, 1^{ère} classe, 2^{ème} classe) ;
8. Maître de conférences de l'université dans d'autres UFR de Médecine ;
9. Maître de conférences associé ;
10. Docteur en médecine ou en pharmacie siégeant en tant que 4^{ème} membre ;
11. Membre invité.

Dans chaque catégorie, les membres du jury seront classés d'après leur ancienneté de nomination dans ladite catégorie et à ancienneté égale, d'après leur âge. Cette information peut être fournie par le bureau du 3^{ème} cycle de votre faculté.

3/ - DOSSIER DE SOUTENANCE DE THÈSE D'EXERCICE

3/A – DEPOT DU DOSSIER 6 SEMAINES AVANT LA DATE PRÉVUE

Le dossier de soutenance est à télécharger directement sur le site correspondant à votre UFR de rattachement. Il doit être déposé 6 SEMAINES AVANT LA DATE PRÉVUE de la soutenance.

Ce dossier composé de plusieurs feuillets doit être entièrement complété et signé par l'interne et le président de jury : **Pas de recto/verso !**

- Feuillet plagiat et jury : signatures du président et de l'interne,
- Feuillet rapport de thèse et conclusions : rédaction du rapport par le président et signature des conclusions.
- La présentation du dossier est officielle : Ne la modifiez pas. Les conclusions (interligne 1,5) peuvent aller jusqu'à un maximum de 6 pages.

Pour une thèse présentée en binôme (**2 étudiants au maximum**) (accord du président du jury), chaque candidat doit soumettre un dossier de soutenance qui portera un numéro de thèse individuel ainsi qu'au moment du dépôt de la thèse à la BU Santé.

Ce dossier complet et signé doit être transmis **six semaines au moins avant la date de soutenance prévue**, au bureau de la faculté :

- Par courrier (cachet de la poste faisant foi),
- Par email **uniquement sous format pdf ou format word** ;
- En le déposant directement au bureau du 3^{ème} cycle.

Attention ! Les fermetures de l'université pour les périodes d'hiver et d'été, n'entrent pas dans le décompte des 6 semaines.

Pour soutenir une thèse entre le 1^{er} SEPTEMBRE et le 07 OCTOBRE, votre dossier doit impérativement être déposé au bureau du 3^{ème} cycle avant le 12 JUILLET de l'année en cours.

3/B - AUTORISATION DE SOUTENANCE (CONCLUSIONS)

Important : La conformité du jury (nom prénom titre et fonction) devra être validée par le bureau du 3^{ème} cycle (Lyon Est ou Lyon Sud) AVANT LE DEPOT DU DOSSIER.

Après le dépôt de votre dossier de soutenance et signature du Doyen, les conclusions signées vous seront adressées par email **au plus tard** 10 jours avant la soutenance, vous donnant autorisation à impression et

à publication ; elles devront être reproduites à la fin de la thèse.

Le numéro individuel de la thèse peut être apposé *a priori* ou *a posteriori* ; il vous sera communiqué dès que possible par le bureau du 3ème cycle ou lors du dépôt de votre thèse à la BU Santé (site Rockefeller).

4/ - THÈSE SOUS FORME D'ARTICLE SCIENTIFIQUE

Un article scientifique en français ou en anglais, **accepté pour publication ou publié depuis moins d'un an à la date de la soutenance**, peut servir de thèse si le candidat est premier auteur et si l'adresse de l'université Claude-Bernard Lyon 1 figure dans l'adresse d'au moins un auteur.

Si l'article est accepté pour publication, la confirmation de son acceptation par l'éditeur doit être mise dans votre dossier.

La thèse ainsi formatée doit comporter les chapitres suivants :

- Introduction et résumé de l'article en français (max. 3 pages imprimées)
- Brève revue bibliographique en français, citant les principales références sur le sujet (max. 5 pages)
- L'article en anglais ou en français (nombre de pages libre)
- Brève discussion générale en français (max. 5 pages)
- Conclusions en français, signées (max. 2 pages)

Dans ce cas, la couverture de la thèse doit comporter :

- En première page : le titre en français et le titre en anglais (en italique)
- En quatrième page : le résumé en français avec le titre en français, et le résumé en anglais avec le titre en anglais

5/ - THÈSE CO-RÉDIGÉE PAR DEUX CANDIDATS

Deux internes peuvent réaliser leur travail de thèse ensemble, et soutenir celle-ci également ensemble devant le même jury (pas de thèse à 3 ou à 4).

Avec l'accord du président du jury, chaque candidat doit soumettre un dossier de soutenance en son nom auprès de sa faculté de rattachement ; chaque dossier individuel portera un numéro de thèse au moment de la publication du document.

Le directeur de la thèse doit veiller à l'égale répartition des charges de travail et à faire apparaître cette répartition dans la thèse et lors de la soutenance.

Il doit informer les membres du jury de la contribution respective de chaque interne à la réalisation du travail et l'exposé oral doit tenir compte de ces contributions.

Si ce travail a été concrétisé par un article rédigé en commun, le manuscrit pourra être identique **sauf pour le titre et le résumé**.

« ... Cette thèse ou ces travaux peuvent être individuels ou, si la discipline le justifie, collectifs, déjà publiés ou inédits. Dans le cas où la thèse ou les travaux résultent d'une contribution collective, le candidat **doit rédiger et soutenir un mémoire permettant d'apprécier sa part personnelle**. » (Art. L.612-7 du Code de l'Éducation).

La soutenance de thèse doit normalement durer une heure par candidat, sauf aménagement différent autorisé par le président du jury. Et la durée totale ne doit en aucun cas être inférieure à 1h30, avec

répartition égale du temps de parole et du temps de question pour chaque candidat.

6/ - ORIGINAL DE LA THÈSE : PRESENTATION & MISE EN PAGE

La thèse devra être de format unique 21 x 29,7 cm.

La thèse doit être rédigée avec l'interligne 1,5 (marges et police de caractère ne sont pas imposées).

Sur la couverture de thèse devront figurer le nom de naissance, prénom, suivi du nom d'usage.

La couverture doit être de couleur claire afin de permettre la photocopie (Voir modèle sur le site).

Si la thèse est rédigée en français, le résumé en anglais n'est pas utile. Ce même résumé en français doit figurer dans le formulaire ABES.

Si la thèse est un article rédigé en anglais, les résumés en français et en anglais (avec titre en français et en anglais, respectivement) doivent figurer sur la 4ème page de couverture, ainsi que dans le formulaire ABES.

Vous devrez obligatoirement inclure dans votre thèse :

- La liste de l'Université (Organigramme Ucb),
- La liste des enseignants de votre Faculté d'appartenance (professeurs et maitres de conférences)
- Ainsi que le Serment d'Hippocrate.

Ces documents sont téléchargeables à partir des sites respectifs des Facultés <http://lyon-est.univ-lyon1.fr> & <http://lyon-sud.univ-lyon1.fr>

7/ - DEPÔT A LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE SANTÉ

Délai : 8 jours avant la date de soutenance

Consultation des thèses :

Il est possible de consulter les thèses précédemment déposées sur le site de la BU. Vous pouvez contacter le service theses-sante.scd@univ-lyon1.fr

Un guide du doctorant en santé est disponible sur le site de la bibliothèque de l'Université Claude-Bernard Lyon1 : Ce guide donne des recommandations sur la présentation normée du manuscrit.

<https://portaildoc.univ-lyon1.fr/se-former/gerer-sa-bibliographie/guide-bibliographique-norme-vancouver-theses-837421.kjsp?RH=1464343357085#.XqIB8s0698w>

Dépôt de la thèse à la Bibliothèque Universitaire

Procédure de dépôt : Depuis le 1^{er} janvier 2019, les thèses sont déposées **uniquement au format numérique**.

<https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/deposer-sa-these-ou-son-memoire/procedure-de-depot-des-theses-de-medecine>

Le dépôt des thèses (y compris les thèses confidentielles à titre provisoire) s'effectue impérativement à la BU SantéRockefeller.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- La thèse sous la forme d'un fichier unique qui inclut page de titre, corps du texte, annexes, illustrations, quatrième de couverture, etc. Le fichier doit être fourni au format PDF (non verrouillé) et texte (Word, Libre Office, etc.). Le fichier doit être fourni sur clé USB (restituée) ou sur support CD.

Le formulaire d'enregistrement peut être fourni en version électronique ou sur support imprimé : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/deposer-sa-these-ou-son-memoire/formulaire-denregistrement-des-theses-dexercice>

- La charte de diffusion électronique qui précise les conditions de diffusion :
 - Internet : consultable par quiconque
 - Intranet : consultable uniquement par les membres de la communauté universitaire Lyon1 après authentification

La charte peut être fournie en version électronique ou sur support imprimé : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/deposer-sa-these-ou-son-memoire/charte-de-diffusion-des-theses-dexercice>

Il est impératif que ce document soit **signé**.

Thèse confidentielle : le directeur de thèse doit fournir un courrier attestant le caractère confidentiel de la thèse ainsi que la durée de la confidentialité.

Thèse en binôme (2 auteurs) : deux chartes de diffusion – une par auteur – doivent être déposées. En cas de désaccord entre les auteurs sur le type de diffusion, c'est l'option intranet qui sera retenue.

Il est demandé aux étudiants de :

- Remettre **un exemplaire imprimé** à chaque membre du jury **au plus tard huit jours avant la soutenance**,
- De procéder aux dépôts liés à la BU au moins 8 jours avant et **au plus tard le jour de la soutenance**.

Pour toute question, contacter le service Thèses Santé de la bibliothèque : theses-sante.scd@univ-lyon1.fr ou M. Frédéric Schaeffer : frederic.schaeffer@univ-lyon1.fr tél. 0478777070

8/ - SOUTENANCE DE LA THESE

Le jour « J » :

La soutenance de la thèse implique la présence physique des membres du jury. Il est rappelé que tout membre empêché doit pourvoir lui-même à son remplacement par une personne d'un grade au moins égal.

La durée de la soutenance (y compris le temps de la délibération) ne doit pas excéder 60 minutes. Le candidat, devant être physiquement présent, doit présenter oralement son travail sans excéder 15 minutes.

Cette présentation doit être faite sur support vidéo-informatique pour lequel le matériel est fourni le jour de la soutenance.

S'il reçoit le titre de docteur en médecine à l'issue de la délibération du jury, le candidat doit prononcer publiquement le Serment d'Hippocrate.

Les Doyens des Facultés demandent que les étudiants portent la robe mise à leur disposition en salle des robes, lors de leur soutenance de thèse (s'adresser à l'accueil du bâtiment le jour de la soutenance).

INFORMATIONS DESTINEES AU PRESIDENT DU JURY

Le Président du Jury doit être physiquement présent et retirer le dossier du candidat à l'accueil. Il fait intervenir préférentiellement les membres du jury selon l'ordre inverse de la préséance. Cet ordre apparaît sur la 4^{ème} page de couverture de la thèse.

Lors de la soutenance, les membres du Jury doivent être en toge. Le candidat doit porter la robe et la toge noire.

A l'issue de la soutenance, le jury déclare la séance secrète pour délibérer à huis clos. Il attribue à la thèse une des mentions suivantes :

- Honorable,
- Très honorable,
- Très honorable avec félicitations.

Le procès-verbal de la soutenance de thèse est signé par tous les membres du Jury.

Après rappel du candidat, celui-ci est déclaré par le président du jury digne du titre de docteur en médecine. Si le candidat porte une toge, le président du Jury appose l'építoge sur l'épaule gauche du candidat. La mention obtenue lui est également précisée. Le candidat doit ensuite lire publiquement le Serment d'Hippocrate (*Voir page 13*)

9/ - DIPLÔMES (PARCHEMINS)

9/A - CERTIFICATS PROVISOIRES DE RÉUSSITE

Pour la spécialité médecine générale :

Après la soutenance de thèse, les documents provisoires officiels de réussite (certificat provisoire de réussite du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) et attestation de soutenance de thèse) seront remis par le Président du Jury. Le candidat aura à compléter et signer un formulaire d'accusé réception à intégrer dans le dossier administratif de thèse. Le candidat aura ensuite à prendre rendez-vous avec le Conseil de l'Ordre des Médecins.

Pour les autres spécialités :

Votre certificat provisoire vous sera remis ou envoyé par le service de scolarité commune.

9/B - DÉLIVRANCE DU DIPLÔME DEFINITIF (PARCHEMIN)

Pour toutes les spécialités :

Le diplôme d'Etat de médecine et le diplôme d'études spécialisés sont édités par le service de scolarité commune de médecine en avril, chaque année.

Votre demande est à faire, par courrier postal, auprès de l'Université Claude Bernard Lyon 1 service scolarité commune - diplômes - 8 avenue Rockefeller – 69373 Lyon Cedex 08

Documents à transmettre :

- Une photocopie de votre attestation de réussite,
- Une photocopie de votre pièce d'identité,
- Une enveloppe rigide, format A4, libellée à votre adresse postale actuelle et affranchie au tarif en vigueur pour un recommandé avec accusé de réception.

Pour tout renseignement, veuillez adresser un courriel à diplome.medecine.3ecycle@univ-lyon1.fr

SERMENT D'HIPPOCRATE

Je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans discrimination.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance.

Je donnerai mes soins à l'indigent et je n'exigerai pas un salaire au-dessus de mon travail.

Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement la vie ni ne provoquerai délibérément la mort.

Je préserverai l'indépendance nécessaire et je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je perfectionnerai mes connaissances pour assurer au mieux ma mission.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobre et méprisé si j'y manque.

Président du CCEM : Professeur Carole BURILLON

Doyen de la faculté de médecine LYON SUD : Professeur Philippe PAPAREL

Doyen de la faculté de médecine LYON EST : Professeur Gilles RODE

